

# VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 149

## DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 et de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

## CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

\*\*\*\*\*

AUDITORIUM

IUT TECH DE CO

La Commune de Carcassonne met à la disposition de l'IUT Tech de Co, représenté par Madame Marie GLEIZES, Présidente, dont le siège social est 2535 route de Saint-Hilaire - 11000 CARCASSONNE, l'Auditorium – Chapelle des Jésuites afin d'y organiser, dans le cadre de leurs études, une exposition d'affiches ainsi que la projection d'un film sur le thème « personnes victimes de racisme ».

**La présente mise à disposition est consentie le samedi 19 juin 2021 à titre gracieux.**

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité). L'organisateur s'engage à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Considérant la volonté de la ville à contribuer au soutien de ce type d'événement plus particulièrement aujourd'hui en raison de la crise sanitaire qui impacte le monde culturel et étudiant,

Il convient de procéder à la signature de cette convention.

Carcassonne, le 28 JUN 2021  
Le Maire

Gérard LARRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20210628-decision21149-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2021

Affichage : 28/06/2021

